

l'assurance-récolte. Nous avons tenté de mettre au point un système moderne de crédit agricole et cela a mené à la création de la Société du crédit agricole. Ensuite, nous avons mis au point le programme de développement et de réaménagement connu sous le sigle d'ARDA. Il s'agissait dans l'ensemble de mesures efficaces et fondamentalement solides, fondées sur ce que nous avons appris pendant les années 30 et les années de guerre. Nous avons réussi à instaurer la plus grande partie de ces mesures vers la fin des années 50. Mais malheureusement, aucune loi ou aucune mesure mise au point par des êtres humains ne peut être parfaite. Nous avons donc dû améliorer le programme de base au cours des années.

J'ai déjà mentionné la mesure de stabilisation des prix des produits de l'Ouest présentée par l'honorable Otto Lang. Comme je l'avais dit à l'époque, je n'étais pas d'accord avec les formules compliquées qu'il proposait, mais cette mesure visait à peaufiner et à améliorer les mesures originales de stabilisation du revenu.

La parti conservateur avait alors présenté quatre propositions différentes en vue d'éviter les difficultés que nous nous attendions à voir survenir dans le programme de stabilisation du prix des grains de l'Ouest qu'avait instauré le ministre qui était alors chargé de la Commission canadienne du blé. Ces inquiétudes que nous avons en 1976 se sont malheureusement avérées fondées. Ce programme ne fonctionne pas parce qu'il ne correspond pas aux conditions auxquelles nous devons faire face. Le député de Mackenzie a fait valoir entre autres que le véritable problème venait de ce que notre politique monétaire a été dirigée par un groupe de fous furieux du monde occidental qui ont délibérément, en se fondant sur une fausse théorie, poussé les taux d'intérêt à des niveaux absolument aberrants qui ont empêché le bon fonctionnement de ces programmes établis au cours des 25 dernières années. Je ne veux pas parler seulement des programmes à l'intention des agriculteurs, mais aussi de ceux qui s'adressent aux propriétaires de petites et grosses entreprises. Le propriétaire de maison en a souffert ainsi que tout le pays. C'est ce qu'on nous répète indéfiniment à la Chambre depuis quelques semaines. Les projets positifs présentés par l'opposition au cours des dernières semaines à l'intention des petites entreprises, des industries exportatrices, de l'agriculture et de la construction des maisons individuelles appellent l'attention du gouvernement.

J'ai eu le grand plaisir, il y a une semaine environ, d'entendre dire que le ministre acceptait en principe les quatre propositions faites par le whip du parti conservateur. Deux députés néo-démocrates ont appuyé ces quatre propositions. C'étaient là des choses qui me paraissaient drôles à entendre ici, après les si nombreuses disputes et confrontations qui nous opposent depuis quelques années sur des sujets qui auraient dû faire l'objet de notre collaboration à tous. Ces sujets, ce sont habituellement l'agriculture et le travail. On ne peut prétendre qu'il y ait ce qu'on pourrait appeler des différences idéologiques entre nous. Il s'agit simplement de choix entre le statu quo et les changements désirés. Je pense que le gouvernement mérite des félicitations. J'ai parlé après la présentation des propositions. J'ai suggéré au ministre de l'Agriculture (M.

Stabilisation du revenu

Whelan) de mettre à l'essai une sorte de rente stabilisant les revenus agricoles. Cela permettrait aux agriculteurs de déposer leur argent disponible dans une caisse selon les modalités qu'ils jugeront utiles. Il n'y aurait pas d'administration. L'agriculteur ferait uniquement affaire avec sa banque, sa caisse d'épargne et de crédit, sa société de crédit agricole ou toute autre institution. Il n'est pas nécessaire de préposer des administrateurs du gouvernement à un simple système personnel individuel. En contrepartie de la protection fiscale qui leur serait accordée, et dont bénéficient les entreprises et certaines personnes, les agriculteurs seraient maintenant admissibles et l'argent pourrait être prêté à un taux d'intérêt raisonnable de 6 ou 8 p. 100. Le percepteur d'impôts y trouverait son compte, de même que l'institution de prêt et surtout l'emprunteur, qui n'aurait que 6 ou 8 p. 100 d'intérêt à payer.

La proposition du député de Mackenzie s'insère parfaitement dans le cadre de ce programme. Le lendemain du jour où j'ai pris la parole à la Chambre, j'ai mis le ministre de l'Agriculture au défi de déclarer qu'il accepterait le principe et qu'il prendrait les moyens de l'appliquer. Je lui ai dit que le premier ministre (M. Trudeau) n'oserait jamais demander sa démission, car il pourrait compter sur l'appui de tous les agriculteurs et de tous les députés. Le ministre a bel et bien accepté cette proposition, et l'a annoncé à la télévision. Si le ministre réussit à obtenir suffisamment d'appui, j'ai bon espoir qu'il pourra soumettre sa proposition au cabinet et l'y faire adopter. Cela ne coûterait rien au ministre des Finances (M. MacEachen). Cela constituerait au contraire un avantage.

Cette proposition que le ministre a acceptée il y a dix jours est identique au genre de proposition qui figure depuis des mois au *Feuilleton* sous la forme d'une motion d'initiative parlementaire inscrite au nom du député de Mackenzie.

Nous devrions tous reconnaître qu'il s'agit là d'un effort sincère et honnête, déployé depuis des années, en vue d'obtenir ce que souhaitent tous les partis, à savoir un meilleur traitement non seulement de notre agriculture mais d'autres secteurs. Nous devrions reconnaître que des propositions constructives peuvent effectivement émaner de simples députés, et tout le pays devrait savoir que nous pouvons forcer le cabinet à prendre des mesures.

M. Knowles: Le vote.

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais consacrer les quelques secondes dont je dispose à dire combien je suis heureux d'avoir été invité à prendre la parole sur cette question. Il est inhabituel qu'un citoyen prenne la parole sur des questions agricoles. Cependant, je compte exprimer, au nom de tous les citoyens, ma reconnaissance envers les agriculteurs pour leur apport inestimable à la vie canadienne, et pour leur dévouement au travail qui contribue à notre bien-être.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)